



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de surveillance
61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense cedex
Capital social de 8 320 000 EUROS - RCS Nanterre B 784 824 153

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 106 Avenue Emile Zola – 75015 Paris

SIREN : 390 473 353

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SFAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris – La Défense, le 23 mai 2024

DocuSigned by:
MATHOREZ JEAN-PHILIPPE
D0509D5127C04BE...

Jean-Philippe MATHOREZ

Associé

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
Compte de résultat (1ere partie)	5
Compte de résultat (2eme partie).....	6
Annexes.....	7
1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre	7
2. Evènements significatifs de l'exercice.....	7
2.1. Vie de l'association	7
2.2. Comptes 2023	7
3. Principes, règles et méthodes comptables.....	8
3.1. Référentiel.....	8
3.2. Méthodes d'évaluation	8
3.3.1. Les immobilisations.....	8
3.3.2. Les créances.....	8
3.3.3. Les disponibilités	8
3.3.4. Les provisions risques et charges	8
3.3.5. Provision pour engagement de retraite	8
3.3.6. Fonds dédiés.....	8
3.3.7. Impôts.....	9
3.3.8. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	9
3.3.9. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	9
3.3.10. Compte Emploi des Ressources (CER)	9
4. Notes explicatives sur le bilan	10
4.1. Immobilisations brutes.....	10
4.1.1. Immobilisations incorporelles	10
4.1.2. Immobilisations corporelles	10
4.1.3. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	10
4.2. Amortissements et provisions d'actif.....	10
4.3. Détail des immobilisations et amortissements.....	10
4.4. Etat des créances.....	10
4.5. Produits à recevoir	10
4.6. Dépréciation	10
4.7. Disponibilités	10
4.8. Charges constatées d'avance	10
4.9. Fonds propres	11
4.10. Subventions d'investissement	12
4.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite	12
4.12. Fonds dédiés	12
4.13. Etat des dettes	12
4.14. Charges à payer par poste de bilan	12
4.15. Fonds reportés liés aux legs ou donations.....	12
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat	13
5.1. Prestations de services	13

5.2.	Concours publics et subventions.....	13
5.4.	Ressources liées à la générosité du public.....	13
5.5.	Contributions financières	13
5.6.	Legs, donations et assurance vie.....	13
5.7.	Transfert de charges.....	13
5.8.	Charges de personnel	13
5.9.	Aides financières	14
5.10.	Résultat exceptionnel.....	14
5.11.	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.....	14
6.	Autres informations.....	15
6.1.	Effectif moyen.....	15
6.2.	Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006).....	15
6.3.	Engagements et sûretés réelles consentis et reçus	15
6.3.1.	Engagements donnés.....	15
6.3.2.	Engagements reçus	16
6.4.	Evènements post-clôture.....	16
6.5.	Bénévolat.....	16
7.	Fonds dédiés.....	17
8.	Le Compte de résultat par Origine et Destination (CROD)	18
9.	Le Compte d'Emploi des Ressources (CER).....	19

BILAN ACTIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice clos 31 déc. 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	77 010	77 010	0	111
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 973	20 077	4 897	4 307
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	3 355		3 355	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	105 338	97 087	8 252	4 417
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 611		10 611	11 722
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	47 644		47 644	29 346
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	68 565		68 565	
Autres	716 357		716 357	745 578
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 431 227		1 431 227	1 136 515
Charges constatées d'avance	68 283		68 283	47 977
Total II	2 342 687	0	2 342 687	1 971 138
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 448 025	97 087	2 350 939	1 975 556

BILAN PASSIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	10 062	10 062
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	800 000	600 000
Autres		
Report à nouveau	99 650	21 135
Excédent ou déficit de l'exercice	204 402	278 514
Situation nette (sous total)	1 114 114	909 712
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 437	2 249
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	1 115 551	911 961
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	75 080	
Fonds dédiés	904 837	888 782
Total II	979 917	888 782
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 185	45 209
Provisions pour charges	14 002	11 455
Total III	34 187	56 664
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	92 382	52 992
Dettes des legs ou donations	3 160	
Dettes fiscales et sociales	93 601	52 135
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 142	11 522
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 500
Total IV	221 284	118 149
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	2 350 939	1 975 556

Compte de résultat (1ere partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	103 314	102 563
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 147 261	1 015 226
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 494 839	1 444 699
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	207 808	222 703
Mécénats		207 655
Legs, donations et assurances-vie	164 720	
Contributions financières	863 834	230 979
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	29 496	14 893
Utilisations des fonds dédiés	849 878	939 714
Autres produits	8 836	10 711
Total I	4 869 987	4 189 143
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 975 444	1 331 015
Aides financières	1 062 717	1 000 145
Impôts, taxes et versements assimilés	6 057	3 001
Salaires et traitements	278 726	218 866
Charges sociales	95 458	77 195
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 409	2 262
Dotations aux provisions	2 547	25 024
Reports en fonds dédiés	865 934	856 341
Autres charges	6 731	307
Total II	4 296 024	3 514 156
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	573 962	674 988

Compte de résultat (2eme partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 451	1 103
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 451	1 103
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 451	1 103
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	577 413	676 090
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		12 081
Sur opérations en capital	812	187
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	812	12 268
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	360 097	416 715
Sur opérations en capital		1 155
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	360 097	417 870
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-359 285	-405 602
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 727	-8 026
Total des produits (I + III + V)	4 874 250	4 202 513
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 669 848	3 924 000
EXCEDENT OU DEFICIT	204 402	278 514
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	522 753	1 061 302
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	522 753	1 061 302
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	522 753	1 061 302
TOTAL	522 753	1 061 302

Annexes

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'objet social de la SFAP est de favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs.

C'est une association de type loi 1901 à but non lucratif, créée en 1990 puis reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008. Elle porte le nom de "société" non pour une raison commerciale, mais parce qu'elle est reconnue en tant que "société savante" qui regroupe des experts dont les travaux et la réflexion, font avancer la connaissance et les pratiques dans le domaine des soins palliatifs.

L'action de la SFAP s'articule autour de 4 grands pôles qui accueillent des groupes de travail sur différentes thématiques :

1. « Mobiliser les acteurs des soins palliatifs et de l'accompagnement ».
2. « Développer et transmettre les savoirs en soins palliatifs et en accompagnement » s'appuie en particulier sur :

- L'organisation d'un congrès annuel de soins palliatifs, d'actions de formation des professionnels et bénévoles d'accompagnement (journées thématiques, webinaires...)
- Le financement par la CNAM, en appui de la SFAP, des formations des bénévoles d'accompagnement

3. « Promouvoir l'accès aux soins palliatifs et à l'accompagnement » : veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires, anticiper les évolutions de la société, être force de proposition pour les pouvoirs publics.

4. « Diffuser la culture palliative » : Sensibiliser l'opinion publique, représenter les personnes engagées par ses soins.

La SFAP est structurée en 8 Collèges qui regroupent les différentes catégories de professionnels des soins palliatifs, les bénévoles d'accompagnement ainsi que des représentants des usagers.

La SFAP est également dotée d'un Conseil Scientifique de 20 membres qui rédige et édite des avis sur les objectifs scientifiques et sur la politique scientifique générale de la SFAP.

Le mouvement des soins palliatifs rassemble plus de 10.000 soignants, libéraux ou hospitaliers, universitaires impliqués dans la démarche palliative ainsi que près de 350 associations d'accompagnement, fédérées ou indépendantes, représentant plus de 25.000 membres.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1. Vie de l'association

L'exercice a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre du projet association avec notamment le recrutement de deux salariés une directrice scientifique et une chef de projet derniers secours. L'année a été marquée par la campagne nationale de communication et d'influence parue dans le métro, TV, presse en février mars 2023 et qui s'est poursuivie par des actions d'influence tout au long de l'année notamment due à l'actualité d'un projet de loi sur la fin de vie.

2.2. Comptes 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 2 350 939 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant **un excédent de 204 402 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel

L'association applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le règlement comptable de référence ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par l'ANC n°2020-08. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Méthodes d'évaluation

3.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	:	1 à 3 ans
Agencements	:	5 ans
Matériel informatique	:	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	:	1 à 5 ans

3.3.2. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

3.3.3. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires, des comptes sur Livrets et des comptes à termes.

3.3.4. Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.3.5. Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

3.3.6. Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

3.3.7. Impôts

Depuis 2017, l'association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés...) pour une partie de ses activités :

- la commercialisation des stands et la vente de paniers repas au congrès.
- Les formations en dehors du congrès (elles sont assujetties à l'Impôt sur les sociétés mais pas à la TVA),
- les droits d'auteur perçus.

3.3.8. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 14.400 euros TTC au titre l'année 2023.

3.3.9. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER).

Il permet de présenter le compte d'emploi des ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public.

Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

3.3.10. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-08.

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet également de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

Compte tenu des ressources collectées au titre de l'exercice 2023, l'association est tenue d'établir un compte d'Emploi des Ressources conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

4. Notes explicatives sur le bilan

4.1. Immobilisations brutes

En euros	2022	↗	↘	2023
Incorporelles	77 010			77 010
Incorporelles en cours	0			0
Corporelles	22 085	2 889		24 973
Bien reçu en legs	0	3 355		3 355
Financières	0			0
Total	99 095	6 244	0	105 338

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste correspond essentiellement au système d'information de la SFAP (site internet, plateforme intranet et CRM) dont la mise en exploitation a eu lieu le 1^{er} décembre 2015.

4.1.2. Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond à l'aménagement d'une cloison dans les locaux.

4.1.3. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Ce poste correspond aux biens mobiliers restant à céder de la maison reçu par legs.

4.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	2022	↗	↘	2023
Incorporelles	76 899	111		77 010
Corporelles	17 778	2 298		20 076
Financières				
Total	94 677	2 409		97 087

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

4.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Logiciels	77 010	77 010	0
Matériel bureau et info.	21 106	18 822	2 285
Mobilier de bureau	3 868	1 255	2 613
Biens reçus par leg	3 355		3 355
Total	105 339	97 087	8 252

4.4. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant et charges constatées d'avance :	911 460	911 460	0
Total	911 460	911 460	0

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions de l'exercice 2023 à recevoir en 2024, en particulier celles de la CNAMTS ainsi que le solde du congrès à recevoir de la part de EUROPA.

4.5. Produits à recevoir

En euros	2022	2023
Produits à recevoir	2	100 687

Ce poste comprend principalement des contributions financières de l'exercice 2023 à recevoir en 2024.

4.6. Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

4.7. Disponibilités

En euros	2022	2023
Valeurs mobilières de placement		
Comptes à terme		400 000
Comptes Livrets	81 248	103 655
Intérêts à recevoir		1 044
Comptes bancaires	1 055 187	926 420
Caisses	80	108
Total	1 136 515	1 431 227

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 1.431.227 euros.

4.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 68 283 euros.

Ces charges constatées d'avance sont composées principalement des charges liées aux Congrès 2024-2025, 2026 et 2027 dont la répercussion sur le résultat est reportée à des exercices ultérieurs.

4.9. Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 062				10 062
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves de trésorerie	100 000		100 000		200 000
Réserve Projet Associatif	500 000		100 000		600 000
Report à nouveau	21 135		78 514		99 650
Excédent 2022	278 514		(278 514)		
Excédent 2023					204 402
Situation nette (a)	909 712	0	0		1 114 114
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 249			812	1 437
Provisions réglementées					
Total	911 960	0	0	812	1 115 551

Le résultat 2022 d'un montant de 278 541 euros a été affecté au report à nouveau pour 78 514 €, à la réserve Projet Associatif pour 100 000 € et 100 000€ à la réserve de trésorerie conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

4.10. Subventions d'investissement

En euros	Montant
CNAMTS	5 028
Autre	17 483
Total	22 511
Montant des subventions consommées	-21 073
Solde au 31 déc. 2023	1 437

La subvention d'investissement de 17.483€ correspond en partie au financement du nouveau système d'information de la SFAP pour 15.000 euros.

4.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2022	↗			2023
			Utilisée	Non utilisée	
Provision pour risques & charges	45 209		20 000	5 024	20 185
Provision pour engagement de retraite	11 455	2 547			14 002
Total	56 664	2 547	20 000		34 187

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 3.3.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

La provision pour risques et charges pour le litige avec un prestataire de téléphonie a été repris en 2023 pour 25 024 €, puisqu'une transaction a été conclue à hauteur de 20 000€ pour mettre fin à ce litige et sera payée en 2024.

4.12. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 7 de la présente annexe.

4.13. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières div.				
Fournisseurs	92 382	92 382		
Dettes fiscales & sociales	93 601	93 601		
Dettes sur immobilisations				
Dettes des legs ou donation	3 160	3 160		
Autres dettes	32 142	32 142		
Prod. Constatés d'avance	0	0		
Total	221 284	221 284		

4.14. Charges à payer par poste de bilan

En euros	Montant
Emprunts & dettes étab. de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	14 400
Dettes fiscales & sociales	47 167
Autres dettes	
Total	61 567

Les dettes fournisseurs correspondent à des factures non parvenues au 31 décembre 2023.

4.15. Fonds reportés liés aux legs ou donations

En euros	2022	↗	↘	2023
Legs, donations et assurance vie	0	75 080		75 080
Total	0	75 080		75 080

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1. Prestations de services

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées au congrès annuel de la SFAP qui a eu lieu à Nantes et des droits d'inscription aux webinaires et aux journées thématiques.

En euros	2023	2022
Droits d'Inscription Congrès	873 320	802 206
Autres produits liés au Congrès	149 456	101 080
Droits inscriptions autres formations	122 507	103 774
Autres produits	1 979	8 149
Total	1 147 261	1 015 209

5.2. Concours publics et subventions

En euros	2023	2022
Subventions CNAMTS	1 444 839	1 438 243
Concours publics	50 000	6 455
Total	1 494 839	1 444 698

Elles sont confiées à la SFAP dans le cadre de la Cellule de coordination CNAMTS-SFAP et enregistrées à ce titre en recettes. La SFAP reverse ensuite aux associations ces subventions pour la formation de leurs bénévoles. Cette subvention couvre la période de l'année 2023.

5.3. Cotisations

En euros	2023	2022
Cotisations	103 314	102 563
Total	103 314	102 563

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

5.4. Ressources liées à la générosité du public

En euros	2023	2022
Mécénat	0	207 655
Dons manuels	207 808	222 703
Total	207 808	430 368

5.5. Contributions financières

En euros	2023	2022
Contributions Financières	863 834	230 979
Total	863 834	230 979

5.6. Legs, donations et assurance vie

Produits

En euros	2023	2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0	0
Leg ou donations	269 800	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	171 040	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Total	440 840	0

Charges

En euros	2023	2022
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	201 040	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	75 080	
Total	276 120	0

5.7. Transfert de charges

Le compte « transfert de charges » correspond aux remboursements de frais de formation pour un salarié.

5.8. Charges de personnel

En euros	2023	2022
Impôts et taxes assises sur les salaires	6 057	3 001
Salaires	275 849	220 902
Charges sociales	94 418	78 129
Autres charges de personnel	3 918	(2 969)
Total	380 241	299 063

La variation des charges de personnel est essentiellement due au recrutement de 2 nouveaux salariés

5.9. Aides financières

Les aides financières accordées par la SFAP s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la cellule de coordination Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

En euros	2023	2022
Aides financières	1 062 717	1 000 145

5.10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 359 285 € et s'explique principalement par :

- D'un trop-perçu sur la subvention formation CNAMTS 2022 pour un montant de 262 640 €
- Du remboursement auprès de l'Urssaf pour 68 240 € d'aide exceptionnelle COVID inéligible
- À l'apurement de créances antérieures pour un montant de 9 234 €. Ce poste comprend notamment des créances du congrès 2021 non recouvrées pour 2 879 €.

5.11. Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	170 €
Suisse	727€
Canada	120€
Luxembourg	70€
Monaco	50€
Belgique	120€

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé au 106 avenue Emile Zola, 75015 Paris, sur demande écrite par courrier adressé au siège de l'association.

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen

	2023	2022
Cadres	5,16	4,24
Employés	0,84	0,92
Total	6,00	5,16

6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- ▶ Le Président, le Trésorier, la Directrice de l'association.

Seule la Directrice de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

6.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

6.3.1. Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

Le montant de la provision engagements en matière de pensions et retraites des salariés s'élève à 14 002€

Provision calculée selon le logiciel MYFIDES

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

1% Constant pour la catégorie : Cadres

1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.17 % (inflation comprise).

La table de mortalité utilisée est la TH/TF 00-02

Salaire reconstitué en cas d'arrêt maladie

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle,

à :

62 ans pour la catégorie : Cadres

62 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

1 % constant pour la catégorie : Cadres

1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

50 % pour la catégorie : Cadres

50 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

6.3.2. Engagements reçus

Néant

6.4. Evènements post-clôture

La SFAP a perçu sur l'exercice 2023 un legs. Une partie de ce legs est comptabilisé sur l'exercice 2023. Le solde de 213 K€ représentant une assurance vie et des liquidités seront perçus en 2024 et comptabilisés sur l'année de perception.

6.5. Bénévolat

L'estimation des heures de bénévolat pour 2023 a été effectuée principalement sur la base de l'engagement des bénévoles dans des réunions de travail ou des manifestations organisées par la SFAP (congrès, journées thématiques, web séminaires). Elle fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 15 907 heures pour une valorisation à 522 753 €. Cette valorisation est calculée à partir d'un coût horaire basée sur la grille praticien hospitalier et infirmier soins généraux, correspondant à la grille salariale d'un établissement hospitalier pour deux catégories professionnelles :

- Médecins (93160 € brut/an, soit un taux horaire arrondi à 50 €/h

- Non médecins (39867 € brut/an, soit un taux horaire arrondi à 21 €/h

Merci à l'ensemble des personnes qui contribuent toute l'année à l'élaboration de travaux, qui participent aux réunions groupes de travail collègues et qui permettent à l'association de produire autant de documents, concevoir ou animer des formations, de mener des réflexions et travaux à leurs termes.

7. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CNAMTS formation des bénévoles 2022	793 742		793 742	262 640		0	
CNAMTS formation des bénévoles 2023		778 962				778 962	
Contributions financières d'autres organismes							
Système d'information							
Plan de diffusion du film (Vivre le temps...)	11 895					11 895	11 895
Plateforme e-learning	17 565					17 565	17 565
Soins palliatif à domicile	1 224		351			873	
Projet APCI	1 758					1 758	
Derniers secours	6 032					6 032	
Diocèse de Lyon	30 000		30 000			0	
Association IN FINE	4 216		3 435			781	
OCIRP	22 350		22 350			0	
Chant des étoiles		35 000				35 000	
Ressources liées à la générosité du public	0						
Derniers secours	0	18 067				18 067	
Levée de fonds 2024		33 905				33 905	
TOTAL	888 782	865 934	849 878	262 640		904 837	29 460

Le projet « Plan de diffusion du film » ainsi que le projet « Plateforme e-learning » n'ont pas encore abouti mais la Conseil d'administration mène une réflexion pour l'utilisation de ces fonds.

8. Le Compte de résultat par Origine et Destination (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association SFAP avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2023									
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine									
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	475 842	475 842	532 921	532 921	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	103 314	103 314	102 563	102 563	1.1 Bénévolat	0		0	
1.2 Dons, legs et mécénats	372 528	372 528	430 358	430 358	1.2 Prestations en nature	0		0	
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	0	0	1.3 Dons en nature	0		0	
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 027 666		1 273 759		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	522 753		1 061 301	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0		1.1 Bénévolat	522 753		1 061 301	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0		1.2 Prestations en nature				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	863 834		230 979		1.3 Dons en nature				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 163 832		1 042 781		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 494 839		1 444 699		3.1 Prestations en nature	0		0	
					3.2 Dons en nature	0		0	
TOTAL	3 998 348	475 842	3 251 380	532 921	TOTAL DES PRODUITS	522 753	0	1 061 301	0
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 024		11 421						
5- UTILISATION DES FONDOS DEDIES ANTERIEURS	849 878		939 714						
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 874 250	475 842	4 202 515	532 921					
Charges par destination									
1- MISSIONS SOCIALES	2 825 969	315 109	2 824 330	494 685	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	388 619	0	985 154	0
1.1. Réalisées en France	2 825 969	315 109	2 824 330	494 685	1.1. Réalisées en France	388 619		985 154	
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	0	0	1.2. Réalisées à l'étranger	0		0	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS	484 652	54 041	65 650	11 499	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS	66 648	0	22 899	0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	490 746	54 721	152 656	26 738	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	67 486	0	53 248	0
TOTAL	3 801 367	423 870	3 042 636	532 921					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 547		25 024						
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	865 934	51 972	856 341	0					
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 669 848	475 842	3 924 001	532 921	TOTAL DES CHARGES	522 753	0	1 061 301	0
EXCEDENT OU DEFICIT	204 402	0	278 514	0					

9. Le Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association SFAP avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2023					
EMPLOIS	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
I- MISSIONS SOCIALES	315 109	494 685	I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	311 122	532 921
1.1. Réalisées en France	315 109	494 685	1.1 Cotisations sans contrepartie	103 314	102 563
- Actions réalisées directement	315 109	494 685			
- Versements à d'autres organismes agissant en France					
1.2. Réalisées à l'étranger	0		1.2 Dons legs et mécénats	207 808	430 358
- Actions réalisées directement	0		- Dons manuels non affectés	48 034	36 931
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0		- Abandons de frais	159 774	2 493
			- Dons manuels affectés	0	183 279
			- Mécénats	0	207 655
			1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	54 041	11 499			
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	54 721	26 738			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	423 870	532 921	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	311 122	532 921
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	II- REPRISES DES PROVISIONS	0	0
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	51 972	0	III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
TOTAL GENERAL	475 842	532 921	TOTAL GENERAL	311 122	532 921
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			Plus ou moins résultat générosité	0	0
			Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0	0
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE	0	0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature et Abandons de frais		
Total	0	0	Total	0	0

Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvé par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables. Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

► **Définition des missions sociales :**

Les missions sociales de la SFAP sont de représenter, de stimuler et de faciliter l'action des personnes morales ou physiques impliquées dans le mouvement des soins palliatifs et de l'accompagnement des personnes en fin de vie. La SFAP agit dans le but de développer et d'améliorer la prise en charge des personnes ainsi que la qualité des soins et de l'accompagnement.

► **Les emplois du CROD et du CER :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Les frais généraux (fournitures, loyers, maintenance, honoraire...) ainsi que les frais de gouvernance sont directement traités en frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement se composent :

- des frais de personnel directement affectés,
- de frais affectés au fonctionnement proportionnellement aux frais de personnel,
- des frais de gouvernance (bureaux, CA, AG)

Pour les besoins de la présentation du CROD et du CER, les frais de fonctionnement sont décomposés en :

- Frais d'appel à la générosité du public à hauteur de 2%,
- Frais de recherche des autres fonds privés à hauteur de 5%
- Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics à hauteur de 3%

Le reliquat (soit 90%) est indiqué dans la rubrique « Frais de fonctionnement » du CER.

Les ressources collectées auprès du public se composent des dons manuels, des mécénats, et des cotisations de personnes individuelles/morales. Les ressources issues de la générosité du public sont affectées en intégralité aux missions sociales.

La méthode et les hypothèses de construction du CROD et du CER font l'objet d'une délibération de l'organe qui arrête les comptes annuels.